

NOS DROITS

Enfin un contrat modèle pour le documentaire !

Sandra Gerber, responsable du Service Juridique

La production suisse génère beaucoup de films documentaires. Désormais, la SSA propose sur son site un modèle de contrat spécifique à ce genre, ce qui est une première en Suisse à notre connaissance.

Le nouveau modèle relatif à l'écriture et/ou à la réalisation de documentaire a été finalisé avec un groupe de réalisateurs expérimentés. Le fil rouge qui a guidé son élaboration: qu'il corresponde à la manière dont les documentaires sont généralement écrits, réalisés et produits en Suisse.

Il peut être rempli à la carte comme les autres modèles de la SSA et présente plusieurs options sur le choix desquelles l'auteur et son producteur s'entendent.

La principale option consiste à définir si le contrat porte sur la seule réalisation ou également, voire seulement, sur l'écriture du documentaire. Un contrat tout en un est approprié dans la plupart des cas, c'est-à-dire lorsque le réalisateur écrit et réalise son propre documentaire. Mais si un journaliste s'associe au réalisateur pour écrire le film, ou s'il l'écrit seul, le modèle est facilement adaptable pour cadrer son seul travail: il suffit de supprimer le point relatif à la réalisation.

L'écriture d'un documentaire consiste la plupart du temps à établir un dossier de présentation

destiné aux organismes sollicités pour soutenir financièrement le projet. Ce sont donc les textes usuellement fournis pour ce type de dossiers qui figurent sur le modèle sous le point «écriture du film». Le travail d'enquête et de documentation est rémunéré en corrélation avec l'écriture.

La décision du producteur de passer à l'étape *réalisation* du documentaire dépend souvent de l'obtention de subventions. Le contrat prévoit donc la possibilité pour les parties de s'entendre sur la faculté d'interrompre le contrat après l'étape de l'écriture. Ce n'est donc pas parce qu'un producteur s'engage dans un contrat d'écriture et de réalisation avec un auteur qu'il s'oblige forcément à produire le film. Le contrat règle clairement les modalités de l'éventuelle interruption de collaboration.

Les dispositions concernant la réalisation ont été simplifiées par rapport à la fiction pour correspondre à la réalité de la création d'un documentaire ou d'un reportage. La particularité d'un tournage de documentaire est qu'il peut



Sur le tournage de *Dr. Jack*, documentaire réalisé par Benoît Lange et Pierre-Antoine Hiroz, scénario de Benoît Lange et Claude Muret, sorti cet automne.

se dérouler par intermittence sur des mois, voire des années: comme chaque partie doit pouvoir disposer de son temps entre chaque phase de travail et que la rémunération de l'auteur doit être équilibrée en fonction de la durée de la réalisation, il est important de fixer dans le contrat le temps nécessaire à chaque étape de la fabrication du film et la date de début et de fin de la réalisation. Le contrat de réalisation, si l'auteur n'est pas indépendant du point de vue des assurances sociales, est en effet un contrat de travail de durée déterminée.

Le contrat est utilisable clé en main; il sécurise l'auteur et son producteur pour leur éviter un certain nombre d'écueils et prévoit correctement la perception des droits d'auteur par la SSA lors des différentes utilisations du film. Il est plus court que les contrats pour la fiction. Nous espérons qu'il satisfera les professionnels du documentaire. Notre service juridique est à votre disposition en cas de questions.

Pour accéder aux contrats modèles sur le site de la SSA:
[www.ssa.ch / Documents / Modèles de contrat](http://www.ssa.ch/Documents/Modèles_de_contrat)

AVIS AUX AUTEURS D'ŒUVRES POTENTIELLEMENT COMMUNES

Déclaration d'œuvre commune ou deux déclarations séparées ?

Lorsque vous avez créé, par exemple, une chorégraphie qui s'intègre dans une œuvre dramatique, vous devez déterminer si il convient de la déclarer avec l'œuvre dramatique principale, ou séparément en tant qu'élément additionnel.

Dans le premier cas, la déclaration tend à en faire une œuvre commune. D'après la loi sur le droit d'auteur, l'œuvre commune ne peut être utilisée que d'un commun accord entre ses auteurs. Si une compagnie demande à représenter l'œuvre commune et que votre coauteur s'y oppose pour des raisons qu'il avance en toute bonne foi, l'utilisation de l'œuvre peut être bloquée. La loi précise que vous pouvez l'utiliser séparément, mais à condition que l'exploitation de l'œuvre commune de base n'en soit pas affectée. Ce qui est valable pour vous, l'est aussi pour l'auteur de l'œuvre dramatique principale: il s'expose à un blocage de son coauteur s'il souhaite dans le futur faire représenter sa pièce sans la chorégraphie ou la remplacer par une

autre. Les situations qui naissent d'une déclaration d'œuvre commune peuvent donc être complexes. Déclarer votre chorégraphie séparément de l'œuvre à laquelle elle s'intègre lors de sa première utilisation scénique, c'est une façon pour vous de reconnaître que chaque apport, dramatique et chorégraphique, pourra s'accorder étroitement à une autre création dans le futur pour former une nouvelle œuvre.

Quelle que soit la façon de déclarer l'œuvre, si vous souhaitez vous entendre d'emblée sur les modalités d'exploitation de chaque apport avec l'autre auteur, nous vous conseillons de passer un bref accord écrit, bien clair sur la question, le plus tôt possible. Nous avons choisi l'œuvre chorégraphique comme exemple mais le même principe vaut pour d'autres œuvres additionnelles, indépendamment de leur genre.

Formulaires pour la déclaration d'œuvre sur le site de la SSA:
[www.ssa.ch / Documents / Déclarations d'œuvre](http://www.ssa.ch/Documents/Déclarations_d'œuvre)

PLUS DE PRESTATIONS-RETRAITE POUR LES AUTEURS SOCIÉTAIRES

Auparavant, 5 ans de sociétariat étaient nécessaires pour être bénéficiaire des prestations de la caisse de retraite de la SSA. Dorénavant, *une seule année* de sociétariat suffira. Restent inchangés: l'âge minimal de 25 ans et la règle qu'il faut avoir reçu 1'000.- francs de droits d'auteur au cours de l'année précédente pour bénéficier du versement d'une fraction de ce montant sur un compte retraite-épargne nominatif. Ce versement se monte depuis de nombreuses années à 15% des droits reçus. Par ailleurs, les auteurs qui remplissent ces critères bénéficient aussi d'une assurance décès dont la prime est prise en charge par la Fondation «Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs, SSA».

Le conseil de fondation a également décidé d'augmenter le plafond des droits pris en considération: dorénavant, la prime épargne annuelle versée tiendra compte des droits jusqu'à concurrence de 200'000 francs et non plus de 100'000 francs comme par le passé.

Rappelons que seuls les sociétaires, et non les simples mandants, peuvent bénéficier de ces prestations qui constituent ainsi une diminution non négligeable des commissions que la SSA déduit lors des répartitions.

Enfin, autre nouveauté: le/la concubin/e avait déjà droit au capital décès pour autant qu'il/elle ait formé avec l'assuré décédé une communauté de vie / vie de couple ininterrompue d'au moins 5 ans avant le décès et que le formulaire de confirmation de communauté de vie / vie de couple ait été complété. Désormais, il/elle a droit également à une rente de survivant si l'assuré décédé était au bénéfice d'une rente vieillesse.

Plus d'infos sur
[www.ssa.ch / Documents / Fonds de secours](http://www.ssa.ch/Documents/Fonds_de_secours)

Les sociétés partenaires de la SSA en Europe

Jürg Ruchti, Directeur

Portrait d'un réseau de gestion de droits d'auteur efficace.

Pour assurer la gestion des droits que les auteurs lui ont confiée hors de Suisse, la SSA s'appuie avant tout sur un réseau de sociétés d'auteurs membres de la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs). L'appartenance suppose que les sociétés satisfont à un certain nombre de critères et de règles professionnelles. La communauté des sociétés y décide également de normes et d'outils destinés à faciliter l'échange d'informations entre elles, améliorant ainsi leur efficacité.

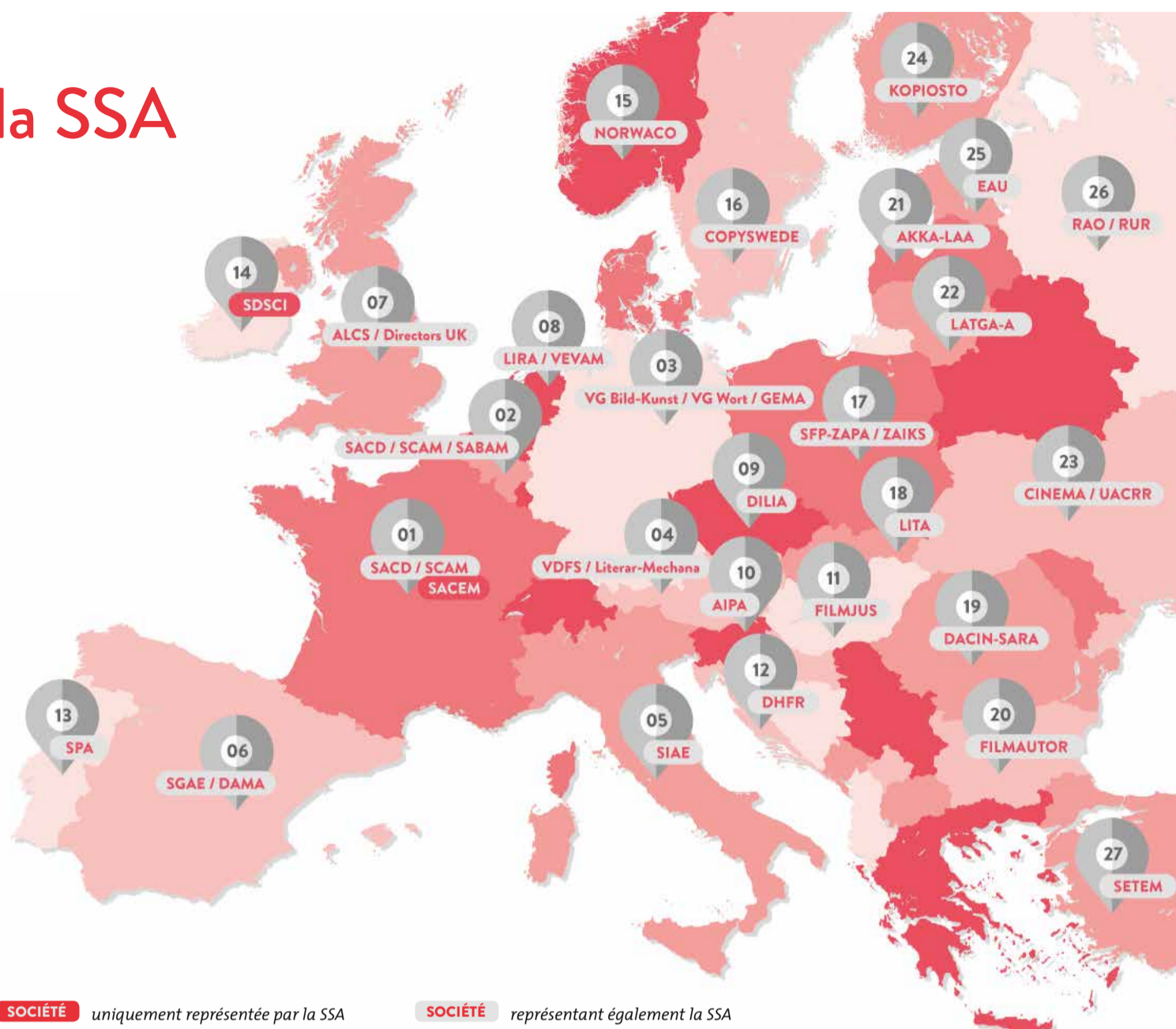
Les sociétés se représentent généralement de manière réciproque: la SSA représentera les auteurs de la société partenaire en Suisse, et la société partenaire représentera les auteurs affiliés à la SSA dans son (ses) territoire(s). Nos partenaires nous versent ainsi les droits provenant de l'exploitation d'œuvres créées par nos membres, droits que nous changeons au cours du jour de réception en francs suisses et transférons mensuellement aux auteurs concernés. A ce propos: saviez-vous que la SSA transfère ces droits sans déduire de commission?

En dressant l'état des sociétés en Europe, on est frappé par la diversité des partenaires de la SSA, souvent appelés «sociétés sœurs». Nous avons ainsi fait le choix de ne représenter que les activités des sociétés qui sont pertinentes par rapport à notre propre champ de compétence. Par exemple, le fait qu'une société gère également les œuvres graphiques et plastiques ne figure pas dans l'infographie ci-dessus, puisque la SSA elle-même ne gère pas ce répertoire. L'infographie comprend des sociétés avec lesquelles la SSA collabore régulièrement mais n'a pas encore conclu de contrat formel de représentation. La conclusion de tels accords figure toutefois parmi les objectifs de la SSA.

Lorsqu'une société représente la SSA aussi bien pour les œuvres audiovisuelles que pour les œuvres scéniques mais ne peut gérer un droit spécifique que pour l'un des deux répertoires, nous avons choisi de ne pas le faire figurer dans l'infographie. Il en va de même pour les exceptions et situations qui nous paraissent marginales. Enfin, nous n'y avons pas fait figurer les droits qu'une société ne peut gérer que pour son propre répertoire (ce qui existe pour différentes raisons).

Les auteurs du spectacle vivant constateront le nombre limité de sociétés étrangères actives pour les droits de représentation. Pour cette raison, la SSA propose à ses membres d'intervenir directement auprès des organisateurs situés dans des pays où elle ne dispose pas de société partenaire. Nos expériences pour de telles interventions directes sont très bonnes au Nord de l'Europe, en Allemagne et en Autriche. A ce sujet, un aide-mémoire pour les auteurs figure dans la rubrique «Documents» de notre site internet.

Le Journal de la SSA traitera des autres continents dans une prochaine édition.



SOCIÉTÉ uniquement représentée par la SSA **SOCIÉTÉ** représentant également la SSA

📍	PAYS	SOCIÉTÉ	RÉPERTOIRE	RÔLES	DROITS
01	FRANCE	SACD	AV (FICTION), SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
		SCAM	AV (DOCUMENTAIRES)	AD, SC, RE	RE, DI, MD, GCO
		SACEM	SC (SKETCHES)	AD	RE, DI, MD, GCO
02	BELGIQUE	SACD	AV (FICTION), SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
		SCAM	AV (DOCUMENTAIRES)	AD, SC, RE	RE, DI, MD, GCO
		SABAM	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
03	ALLEMAGNE	VG BILD-KUNST	AV	RE	GCO
		VG WORT	AV, SC (HORS MUSIQUE)	AD, SC	GCO
		GEMA	SC (DRAMATICO-MUSICAL)	AD, CO	GCO
04	AUTRICHE	VDFS	AV	RE	GCO
		LITERAR-MECHANA	AV, SC (HORS MUSIQUE)	AD, SC	GCO
05	ITALIE	SIAE	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
06	ESPAGNE	SGAE	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
		DAMA	AV	SC, RE	RE, DI, MD, GCO
07	ROYAUME-UNI	ALCS	AV, SC	AD, SC	(GCO)
		DIRECTORS UK	AV, SC	RE	(GCO)
08	PAYS-BAS	LIRA	AV, SC	AD, SC	GCO
		VEVAM	AV	RE	GCO
09	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	DILIA	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, GCO
10	SLOVÉNIE	AIPA	AV	SC, RE	GCO
11	HONGRIE	FILMJUS	AV	SC, RE	GCO
12	CROATIE	DHFR	AV	SC, RE	GCO
13	PORTUGAL	SPA	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, GCO
14	IRLANDE	SDSCI	AV	RE	GCO
15	NORVÈGE	NORWACO	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	GCO
16	SUÈDE	COPYSWEDE	AV	SC, RE	GCO
17	POLOGNE	SFP-ZAPA	AV	SC, RE	RE, DI, GCO
		ZAIS	SC	AD, CH, CO	RE, DI, MD, GCO
18	SLOVAQUIE	LITA	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	GCO
19	ROUMANIE	DACIN-SARA	AV	SC, RE	GCO
20	BULGARIE	FILMAUTOR	AV	SC, RE	DI, GCO
21	LETONIE	AKKA-LAA	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, DI, GCO
22	LITUANIE	LATGA-A	AV, SC	AD, SC, RE, CH, CO	RE, GCO
23	UKRAINE	CINEMA UACRR	AV SC	SC, RE AD, CH, CO	GCO RE, GCO
24	FINLANDE	KOPIOSTO	AV, SC (HORS MUSIQUE)	AD, SC, RE, CH	GCO
25	ESTONIE	EAU	AV	SC, RE	GCO
26	RUSSIE	RAO	SC	AD, CH, CO	RE, GCO
		RUR	AV	SC, RE	GCO
27	TURQUIE	SETEM	AV	SC, RE	(GCO)

La SSA alimente les bases de données internationales contrôlées par la CISAC avec les informations pertinentes sur ses membres et leurs œuvres. Ses partenaires sont donc en mesure d'identifier les cas où les droits doivent revenir à ses membres. Mais il est utile de communiquer tout de même à la SSA toute diffusion, représentation, ou plus généralement exploitation de vos œuvres à l'étranger dont vous auriez connaissance.

RÉPERTOIRE	DROITS
AV Audiovisuel	RE Droit de représentation scénique des œuvres
SC Scène	DI Droit d'autoriser la diffusion d'une œuvre dans le cadre d'un programme d'un diffuseur (radio, télévision), notamment par voie hertzienne, par satellite, par câble ou par internet.
RÔLES	MD Droit de mettre à disposition une œuvre de sorte que le public puisse la visionner (ou l'écouter) au moment et depuis l'endroit de son choix. Il s'agit typiquement de la vidéo à la demande.
AD Auteurs dramatiques	GCO Gestion collective obligatoire. Droits qui doivent obligatoirement être exercés par une société de gestion: retransmission, copie à des fins privées, réception publique, reprographie, location, utilisation à des fins pédagogiques, utilisation en entreprise, notamment.
SC Scénaristes	Dans l'infographie, les parenthèses autour de l'abréviation signalent l'existence très limitée de ces droits dans le pays concerné.
RE Réalisateurs	→ Pour des explications plus détaillées concernant les droits, nous vous invitons à consulter le glossaire de notre site internet.
CH Chorégraphes	
CO Compositeurs	

De l'art pour sublimer la souffrance

Stéphane Gobbo

Face à la montée des radicalismes et de l'intolérance, que peuvent faire les artistes ? Est-il de leur devoir de tenter de comprendre et d'expliquer le monde, de prendre position ? Propos croisés d'une cinéaste, d'une femme et d'un homme de théâtre, tous trois de culture musulmane.

Ufuk Emiroglu est cinéaste; née en Turquie, elle est arrivée en Suisse à l'âge de 4 ans et partage désormais son temps entre Genève et Montréal. Comédienne et auteure, Latifa Djerbi est d'origine tunisienne et a grandi dans une banlieue d'Angers jusqu'à 11 ans, avant de déménager dans un quartier bourgeois puis de s'installer à Genève seize ans plus tard. C'est également dans une banlieue française que Karim Bel Kacem, lui aussi homme de scène mais aux racines marocaines, a passé son enfance, avant de choisir la cité de Calvin comme

port d'attache. Trois artistes, trois symboles de mixité aux identités multiples.

Lorsqu'on leur demande quels rapports ils entretiennent avec leurs origines, les réponses sont nuancées. Ufuk Emiroglu a longtemps eu l'impression d'être entre deux cultures, ni vraiment turque, ni complètement suisse. Le cinéma l'a aidée à y voir plus clair. «Le fait d'avoir réalisé le documentaire *Mon père, la révolution et moi* m'a permis d'aller à fond dans une culture puis dans l'autre. Depuis, je me sens 100% turque et 100% suisse. C'est une richesse, alors que j'ai longtemps vu ça comme une

pauvreté.» Admirative de sa cadette, Latifa Djerbi avoue avoir quant à elle du mal à trouver sa place: «Le fait de venir de deux cultures est un gouffre qui me paraît immense. Ça te donne beaucoup d'informations à digérer, beaucoup de questions et beaucoup de confusion. Mais l'art permet de sublimer ça.» Karim Bel Kacem, lui, voit comme un enrichissement le fait de se sentir entre trois cultures – marocaine, française et suisse.

L'art pour sublimer, donc. Latifa Djerbi envisage son métier comme «un lieu où l'on peut tous se rejoindre». Elle l'a compris lorsqu'enfant, dans la banlieue où elle vivait, elle dansait avec ses amies dans la rue, inventait de poésies. Unité, beauté, grâce, voilà les valeurs vers lesquelles devraient tendre les artistes. «L'art est l'un des rares endroits où il y a encore des espaces de liberté. J'ai un besoin de respirer, un besoin d'aventure, de liberté et de grandeur, de joie, de bousculer mes croyances en rencontrant des gens différents.» Ufuk Emiroglu, qui confesse que choisir d'embrasser le monde artistique a peut-être été à la base une sorte de refuge, cite Nietzsche et sa *Naissance de la tragédie* pour souligner que l'art permet d'accepter et de sublimer la laideur. «Comme toute démarche intellectuelle, l'art permet de décentrer son regard, de regarder les choses d'un autre point de vue.» Latifa Djerbi ajoute: «Il me semble que ce n'est pas dans l'intérêt de certains d'encourager un art qui ferait bouger les points de vue, les consciences, qui travaillerait à stimuler les libertés et l'affranchissement de l'être. Or c'est ce qui m'intéresse et donne du sens à mon travail d'artiste; j'aime par-dessus tout démolir les clichés.»

Face aux événements récents, aux montées des extrémismes et aux tragiques attentats qui ont endeuillé la France, l'Europe et, ne l'oublions pas, bien d'autres pays dont le sort intéresse dans une moindre mesure les médias, l'artiste doit-il prendre position? La question, forcément, se pose. Karim Bel Kacem y répond de manière catégorique: «J'ai toujours fait du questionnement politique le moteur de mes créations. A la fin de mon année d'étude à la Manufacture, à Lausanne, j'avais monté la pièce *Le Bouc*, de Fassbinder, en réaction au choc qu'avait été pour moi la découverte, lors de mon arrivée en Suisse, des affiches de l'UDC. Depuis, dans toutes les pièces que je monte, le point de vue politique est une notion centrale. Et c'est évident que mon passé me donne de la matière à réflexion, de même que les événements de ces deux dernières années m'ont motivé. Le fait de travailler avec un artiste suisse allemand, Milo Rau, sur une pièce qu'on a créée à Bruxelles il y a deux ans et demi et qui parlait de l'engagement des jeunes Belges en Syrie, m'a forcé à me poser des questions sur mon passé.» Le Franco-Marocain revient alors sur le choc que fut, quelques jours après les attentats du 13 novembre 2015, la une du quotidien *Libération* montrant six photos de terroristes: «Quand je vois ces portraits, je ne peux m'empêcher de me dire que ces gens me ressemblent, à moi et à mes amis d'enfance. A partir de cette observation, et quand tu commences à lire leurs parcours, tu observes alors qu'il y a très peu d'entre eux qui viennent de Syrie ou d'Afghanistan. Ils sont quasiment tous dans le même schéma, viennent des banlieues. Et ils sont tous Tunisiens, Algériens ou Marocains. Je trouve normal et important de me poser des questions, je n'ai pas de problème avec ça.»

«C'est certain que si les artistes ne se positionnent pas, je ne vois pas qui d'autre pourrait le faire, continue Ufuk Emiroglu. Mais personnellement, je le vois non pas comme un devoir, mais comme une possibilité que je serais bête de ne pas utiliser, surtout quand on travaille dans les arts indépendants, périphériques. Lorsqu'on est dans le *mainstream* et que notre public est très large, c'est plus difficile, on doit jongler.» Reste que la cinéaste, alors qu'elle aimerait pouvoir s'adresser à un public qui a besoin qu'on l'éclaire, a l'impression de parler à des gens qui pensent déjà comme elle. Afin d'éviter cela, Latifa Djerbi cherche à aller vers ceux qui ne vont pas au théâtre. Accompagnée d'un précurseur du

théâtre populaire en France, Jacques Livchine, qui est de «culture juive», elle a récemment monté aux Pâquis un spectacle qui faisait se côtoyer professionnels et amateurs, migrants et habitants. «C'était magnifique de voir les gens changer de regard sur ce quartier.»

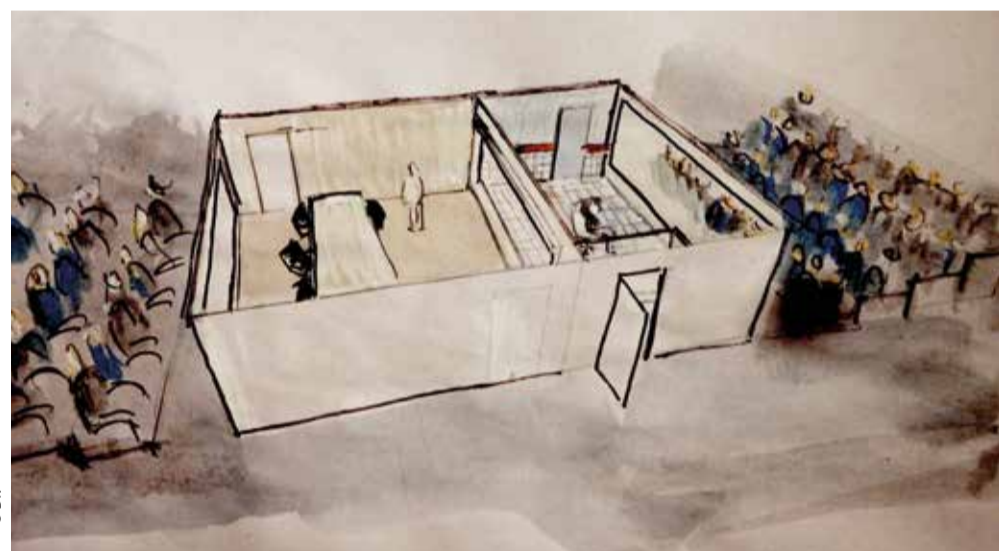
Ces derniers mois, personne n'a échappé aux débats français autour du voile et du burkini, tandis qu'en Suisse la question de l'interdiction ou non de la burka devrait ces prochains mois échauffer les esprits. Pour Ufuk Emiroglu, il est difficile de défendre une position tranchée. «J'ai une réflexion en tant qu'Ufuk qui a grandi en Suisse, et une autre en tant qu'Ufuk la Turque, et qui est totalement différente. A l'heure actuelle, je ne pourrais pas dire que je suis pour ou contre le voile. Disons que je suis pour le respect. Et tout dépend de la situation et du lieu. En Turquie, le voile a été interdit dans les lieux publics pendant très longtemps au nom de la laïcité. J'étais moi-même fermement contre parce que je trouvais que c'était quelque chose de dangereux par rapport à la laïcité. Puis je me suis rendue compte que le fait de finalement autoriser le voile a permis à beaucoup de femmes qui le portent d'aller à l'université.» Dans le même ordre d'idée, la jeune femme défend le port du burkini. Latifa Djerbi partage ce point de vue et s'insurge autant contre les gens qui harcèlent les musulmanes qui ont décidé de ne pas porter le voile que contre les intolérants qui fustigent celles qui, par foi personnelle, refusent de sortir la tête dénudée.

Karim Bel Kacem va dans le même sens et pointe le faux débat qu'est pour lui la question du burkini. Il rappelle que cet habit a été inventé il y a longtemps mais que, comme par hasard, c'est cet été après l'attentat de Nice qu'on en a le plus entendu parler. Il s'agit donc, pour lui, d'une récupération politique. «C'est un objet parfait, très visuel, qui se lit très facilement. Il suffit d'une petite photo postée sur Facebook pour voir de quoi il s'agit. Quand on interdit le burkini, on a l'impression de faire quelque chose contre l'islamisme, ce qui est complètement ridicule, car le mal est bien plus profond qu'un vêtement. Ma mère ne vit plus avec mon père, mais elle porte toujours le voile, même quand elle va à la plage. Elle a grandi au Maroc et s'est construit son paradigme ainsi. Je ne pourrais pas lui demander d'enlever son voile, ce serait quelque chose de trop violent. Alors quand je vois deux policiers demandant sur une plage niçoise à une femme d'un certain âge de se découvrir, même moi qui ai fait des études et qui suis dans un schéma progressiste, je ne sais pas comment réagir. Et finalement, comment ne pas faire le lien entre cela et le fait que quelques semaines après on découvrait des femmes kamikazes ayant placé des bonbonnes de gaz dans une voiture stationnée en plein Paris. Il y a un lien et une responsabilité politique et médiatique évidente, on ne peut le nier. Il faut penser la politique en dehors des effets d'annonce et de la provocation, éviter les fausses solutions ou les solutions inapplicables.» Ufuk Emiroglu enfonce le clou: «En quoi une femme qui va se baigner tout habillée dans la mer violerait les règles de la laïcité? Elle n'oblige pas les autres femmes à s'habiller comme elle et elle n'enfreint aucune loi fondamentale. La question est dès lors idéologique et on part dans des dérives importantes. Si on défend les libertés individuelles dans la laïcité, la liberté de culte en est une. Mais si on oblige une femme à porter le voile alors qu'elle ne le veut pas, là on restreint les libertés, donc on est contre l'Etat de droit laïque.»

Ufuk Emiroglu, Latifa Djerbi et Karim Bel Kacem ont des parcours distincts et un rapport différent à la religion. La première, à l'instar de son père communiste, qui a rejeté l'éducation religieuse de ses parents, est «athée, mais pas contre les religions, seulement contre les dérives». La seconde, dont la famille pratiquait «un islam ouvert, très généreux, accueillant et tolérant» croit avant tout «à la beauté, au divin, à la grâce et au fait que l'être humain est porteur de ça.» Quant au troisième, qui a été élevé dans un cadre musulman et dit avoir «ap-



© Zaq Zaqueu Guimaraes
Pop, punk et rebelle de Latifa Djerbi, création en 2016 au quartier des Pâquis à Genève.



© DR
Scénographie pour *Mesure pour mesure* d'après W. Shakespeare, mise en scène de Karim Bel Kacem, en création au Théâtre de Vidé en janvier 2017.



© Dschoint Ventschr Filmproduktion
Mon père, la révolution et moi de Ufuk Emiroglu.

pris la religion à la dure», il porte en lui la croyance que quelque chose existe, mais que c'est plus le fruit d'un questionnement constant que de réponses certaines. «La religion, comme l'art, est un espace d'incertitudes et d'incompréhension qui permet d'avancer», juge-t-il. Tous trois partagent par contre l'idée que la radicalisation à l'œuvre en Europe, et principalement en France, découle de l'impossibilité des jeunes défavorisés à sortir de

leur banlieue, d'un désengagement politique et d'un sentiment d'être abandonnée. «Le propre de la jeunesse, c'est de croire en ses rêves. Or on leur a volé ça, regrette Latifa Djerbi. Je pense vraiment que c'est la pauvreté qui mène à la radicalisation.» «Dès le moment où tu dis aux gens qu'ils sont le restant de la société, c'est évident qu'il y a une recrudescence du fondamentalisme», analyse encore Karim Bel Kacem. «Que quelqu'un, quels

que soient son sexe et sa religion, soit capable de commettre un attentat suicide, c'est quand même une preuve d'un manque d'espoir, conclut Ufuk Emiroglu. La mort fait peur à tout le monde; que des gens n'en aient plus peur est une constatation effrayante.» Que faire? «Il faut tenter de défendre l'espoir, l'amour et le vivre ensemble, avec beaucoup d'autodérision et un brin d'insolence», suggère Latifa Djerbi.

CONTRATTO-MODELLO PER LA SCENEGGIATURA IN ITALIANO!

Il modello di contratto per la scrittura di sceneggiature di fiction è ora disponibile anche in italiano! È pensato per proteggere gli interessi degli autori, ma anche per essere uno strumento utile e pratico per i produttori.

[www.ssa.ch / Documentazione / Modelli di contratto](http://www.ssa.ch/Documentazione/Modelli%20di%20contratto)

POUR VOS CONTRATS DE TOURNÉE

Voici un outil précieux pour la conclusion de tels contrats, mais aussi pour les simples contrats de vente si votre propre compagnie représente votre œuvre. Notre aide-mémoire «Droits de représentation en Suisse et à l'étranger» vous explique quelles clauses doivent y figurer. A copier-coller en 6 langues.

Rappelons à cette occasion que la SSA peut intervenir pour percevoir directement les droits à l'étranger si elle n'est pas localement représentée par une société-sœur, comme en Allemagne, en Autriche, en Scandinavie ou au Japon. Les détails et conditions sont également traités dans cet aide-mémoire.

La présence d'une clause stipulant que les droits d'auteur sont dus en plus du cachet et qu'ils seront perçus par la SSA est utile pour les auteurs-interprètes et les auteurs-producteurs, car il n'y a pas de raison que la personne qui cumule plusieurs talents – ou en d'autres termes, qui assume plusieurs rôles de nature très différente dans le cadre d'un même spectacle – ne soit rémunérée que pour un seul.

[www.ssa.ch / Documents / Aide-mémoires auteurs](http://www.ssa.ch/Documents/Aide-memoires%20auteurs)

CHANGEMENT D'ADRESSE?

Avez-vous déménagé? Changé de compte bancaire ou e-mail?

Afin de recevoir vos décomptes de droits et les informations de la SSA sans retard, merci d'annoncer les changements à: info@ssa.ch.

IMPRESSUM

COMITÉ DE RÉDACTION CHRISTOPHE BUGNON, ANNE DELUZ, ANTOINE JACCOUD, EMMANUELLE DE RIEDMATTEN, YVES ROBERT, DENIS RABAGLIA (RESPONSABLE DE RÉDACTION), JÜRIG RUCHTI

SECRETARIAT DE RÉDACTION

NATHALIE.JAYET@SSA.CH / 021 313 44 74

COLLABORATION À CE NUMÉRO SANDRA GERBER,

STÉPHANE GOBBO

CORRECTRICE EMMANUELLE DE RIEDMATTEN

GRAPHISME INVENTAIRE.CH

IMPRESSION CRICPRINT, FRIBOURG

TIRAGE 3200 EXEMPLAIRES

PUBLIÉ EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND DEUX FOIS PAR AN POUR OBTENIR LE JOURNAL DE LA SSA UNIQUEMENT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE: ENVOYER UN MESSAGE AVEC LE MOT BULEL DANS L'OBJET À NATHALIE.JAYET@SSA.CH



RUE CENTRALE 12/14, CASE POSTALE 7463, CH - 1002 LAUSANNE
TÉL. 021 313 44 55, FAX 021 313 44 56, INFO@SSA.CH, WWW.SSA.CH
GESTION DE DROITS D'AUTEUR POUR LA SCÈNE ET L'AUDIOVISUEL



© Dschoint Vertsch Filmproduktion

UFUK EMIROGLU

Née en 1980 à Antalya, en Turquie, elle s'installe à l'âge de 4 ans, avec ses parents, à la Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui établie entre Genève et Montréal, elle effectue de 2002 à 2006 des études de cinéma à la HEAD (Haute école d'art et de design de Genève). Réalisatrice et chef opératrice, membre fondatrice de la galerie Ex-Machina, elle a également suivi les cours du Centre de formation des métiers de la télévision de la RTS (Radio télévision suisse). Après plusieurs courts métrages, elle signe en 2013 le long métrage *Mon père, la révolution et moi*, qui sera sélectionné dans une douzaine de festivals à travers le monde et remportera deux prix, le Johan van der Keuken New Talent Award du Documentarist d'Istanbul et le Platinum Reel Award du Nevada International Film Festival. Filmant son père, militant communiste emprisonné au moment de sa naissance, elle questionne dans ce documentaire à la première personne ses origines et son rapport à la Turquie. Et découvrira que ce père qu'elle imaginait héroïque ne l'a pas toujours été.



© Ariane Ariotti

LATIFA DJERBI

Née dans une famille d'origine tunisienne en 1971 à Angers, où elle suit une formation au Conservatoire d'arts dramatiques. Installée à Genève depuis 1998, elle cofonde en 2001 avec Marie Probst la compagnie Les faiseurs de Rêves, qui a développé une dizaine de projets. Comédienne, auteure et conteuse, elle a arpenté les planches de nombreux théâtres suisses et français avec une quarantaine de pièces, a travaillé avec le Théâtre de l'Unité et avec Frédéric Polier, Geneviève Guhl, Eric Salama, Valentine Sergo, Ahmed Belbachir ou encore Zoé Reverdin. Elle a été auteure en résidence au théâtre Saint-Gervais, à Genève, de 2012 à 2014. «Accouchée» par Jacques Livchine, elle y a conçu le seul-en-scène *L'improbable est possible... J'en suis la preuve vivante!*, qu'elle a interprété en Suisse et en France, et *Tripes Story*, joué au Grütli puis repris à La Grange de Dorigny en mars 2016. Elle poursuit aujourd'hui son travail d'écriture et de conception de projets singuliers, à l'image de *Pop, punk et rebelle*, spectacle collectif sur l'identité, présenté dans le quartier emblématique des Pâquis, et mélangeant migrants, citoyens, chanteurs et comédiens.



© DR

KARIM BEL KACEM

Né à Amiens en 1985, il quitte sa famille à l'âge de 17 ans pour voyager, avant de commencer une formation de comédien dans un conservatoire d'arrondissement parisien, tout en suivant des stages auprès de Peter Brook et Ariane Mnouchkine. Il s'inscrit en 2009 à la Manufacture – Haute école des arts de la scène de Lausanne, mais choisit après une année de réorienter son cursus et d'étudier à la HEAD (Haute école d'art et de design de Genève), le design d'espace, la sculpture et la performance. De ses études en Suisse, il garde le souvenir stimulant d'un incessant questionnement sur le renouvellement des formes qui lui semble plus compliqué en France, où le poids de l'histoire et des traditions est écrasant. Fondateur à Genève du Think Thank Théâtre, basé à Saint-Gervais, il a ces quatre dernières années créé plusieurs séries de spectacles et performances portées par des réflexions esthétiques, sociales et politiques, comme *Pièces de chambre* ou *Les nouveaux monstres*. En janvier prochain, il revisitera à Vidy, à travers un dispositif scénique inédit, la pièce de Shakespeare *Mesure pour mesure*. Puis il créera *23 rue Couperin* à Genève avec le compositeur et pianiste flamand Alain Franco.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SSA 2016

L'assemblée générale de la Société Suisse des Auteurs (SSA) s'est tenue vendredi 17 juin au Théâtre Kléber-Méleau TKM à Lausanne. L'assemblée générale a approuvé le rapport annuel et les comptes 2015 et donné décharge au Conseil d'administration. Au sujet des comptes, les chiffres sont réjouissants:

- En hausse de 6.57%, les encaissements ont atteint le chiffre record de Fr. 22'734'527.-. Le taux moyen des commissions a pu être abaissé pour la quatrième fois consécutive. En 2015, il est de 13.06%, soit 1.23 point plus bas qu'en 2014.
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Globalement, ces répartitions ont augmenté de 12%.

Les rapports du président et du directeur portaient essentiellement sur la révision du droit d'auteur: la consultation concernant la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) a été ouverte. L'avant-projet prévoit enfin des mesures contre la piraterie. Mais pour des raisons qui échappent à tout entendement, il prévoit aussi une quasi-étatisation des sociétés d'auteurs et manque une excellente opportunité de rééquilibrer les forces entre auteurs et géants tentaculaires dans l'économie numérique. Avec de nombreux alliés, la SSA se mobilise pour remettre cette révision sur les bons rails.

Attributions aux fonds

La SSA a le droit d'attribuer 10% des droits encaissés à des fonds sociaux et culturels. L'AG a décidé d'un léger changement dans les taux d'attribution aux différents fonds: on attribuera désormais 3.45% à la prévoyance, 0.05% à la solidarité, 6.5% à l'action culturelle. En outre, le président de la fondation Fonds de secours SSA a présenté son rapport.

Conseil d'administration: élections

Les mandats de Fabienne Berger (chorégraphie), Christophe Bugnon (humour) et Louis Crelier (musique de scène) ont été renouvelés pour une période statutaire. Souhaitant renforcer en son sein la présence théâtrale, genevoise et féminine, le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale l'élection d'une administratrice supplémentaire en la personne de Manon Pulver. Mme Pulver a été élue et rejoindra le Conseil d'administration constitué désormais de 15 membres dès cet automne. Dramaturge et auteure, Manon Pulver a travaillé en Suisse et à l'étranger, principalement au théâtre mais aussi à l'opéra et à la télévision (assistante de réalisation de plusieurs documentaires en Allemagne). Elle a également travaillé pour la RTS, la radio, des revues, ainsi que pour différents médias. Elle collabore depuis 2007 au Journal de l'ADC (association pour la danse contemporaine). Elle a écrit de nombreux textes de théâtre. De 2002 à 2007, elle a occupé la fonction de collaboratrice artistique à la Comédie de Genève auprès d'Anne Bisang, poste qu'elle a aussi occupé en 1998 au-

près de Bernard Meister au Théâtre du Grütli. Bilingue français-allemand, elle effectue aussi des traductions de textes de théâtre.

Rencontre avec Frédéric Martel

A l'issue de l'assemblée, les membres et invités présents ont pu profiter d'une rencontre avec Frédéric Martel, journaliste, animateur à France Culture de l'émission *Soft Power*, magazine des industries créatives numériques. Frédéric Martel est auteur des best-sellers *Mainstream* et *Smart* qui traitent des mutations de la consommation et des pratiques culturelles. Lors de cet entretien, il répondait aux questions du journaliste Michel Audétat ainsi qu'aux questions du public. Parcourant de nombreux pays pour observer les mutations et développements du monde digital, il estime que le monde de la culture ferait fausse route s'il ne s'ouvrait pas à la révolution numérique en cours. Au sujet du financement de la création sur Internet, le débat porte à son avis sur «comment nous allons être capable de faire en sorte que les opportunités étendues d'Internet trouvent réponse dans un modèle qui servira les créateurs.» Au sujet de la rémunération des artistes pour les exploitations sur Internet, il s'est montré optimiste: «Inventons de nouveaux modèles et nous gagnerons cette bataille. Et pourquoi allons-nous la gagner? Parce que ni Google, ni Apple, ni Facebook, ni Amazon n'existent sans les artistes qui font et produisent de la culture. Donc nous gagnerons, il n'y a aucun doute là-dessus. Maintenant, il faut mener la bataille.»